



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

La présidente dépose le certificat d'élection de M^{me} Bernadette SMITH, nouvelle députée de Pointe Douglas.

(Document parlementaire n° 56)

M. KINEW et M^{me} FONTAINE accompagnent à l'Assemblée M^{me} Bernadette SMITH, *députée de la circonscription électorale de Pointe Douglas*. Ils se placent devant la présidente.

M. KINEW dit :

« Madame la présidente, j'ai l'honneur de vous présenter M^{me} Bernadette SMITH, *députée de la circonscription électorale de Pointe Douglas*, qui a prêté serment, a signé le rôle et réclame le droit de siéger ».

La présidente dit :

« Au nom de tous les députés, je désire vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'un franc succès dans votre carrière à l'Assemblée. »

M^{me} SMITH s'avance vers la présidente et lui serre la main. Ensuite, elle se rend à son siège.

L'Assemblée convient de procéder à la nomination des pages à l'Assemblée législative pour l'année 2017-2018 puis aux déclarations de ministre portant sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées avant d'aborder la question de privilège soulevée par le député d'Assiniboia.

La présidente informe l'Assemblée de la nomination de Lilja BEST, de Freja CUDDINGTON, de Lydia GORK, d'Hailey HANSEN, d'Ashley HUNTER, de Scott KNIGHT, de Clèche KOKOLO, de Gabby LAWRENCE, d'Anika MORAN et de Paul ZORBAS aux postes de pages à l'Assemblée législative du Manitoba.

M^{me} CLARKE, *ministre des Relations avec les Autochtones et le Nord*, fait une déclaration au sujet des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées.

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} KLASSEN font des observations sur la déclaration.

Après les déclarations de ministre, M. FLETCHER soulève une question de privilège portant sur la sécurité de la Cité législative et propose que la présidente, si elle le juge indiqué, réunisse immédiatement les députés et qu'elle fasse appel aux témoins et aux ressources nécessaires afin d'améliorer la sécurité et la sûreté de ce lieu ainsi que la confiance envers celui-ci de sorte que ses droits et immunités soient protégés comme le prévoit notre constitution.

M. le *ministre* CULLEN, M^{me} FONTAINE et M. GERRARD interviennent. La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

M. FLETCHER fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FONTAINE
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LINDSEY
MARCELINO (Logan)

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SELINGER
SMITH (Southdale)
SMITH (Pointe Douglas)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 48

CONTRE

FLETCHER
GERRARD
KLASSEN
LAMOUREUX

MALOWAY
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN..... 7

Après la déclaration de ministre, M. FLETCHER soulève une question de privilège portant sur la diffusion des déclarations de député et propose qu'un comité soit établi immédiatement afin de fournir au Bureau de la présidente les ressources permettant l'enregistrement des déclarations de députés et des périodes des questions ainsi que l'accès de tous les députés à l'Assemblée à ces bandes sonores et afin de demander que les enregistrements effectués précédemment et ayant été retirés soient mis de nouveau à la disposition des députés.

M. le *ministre* CULLEN et M. GERRARD interviennent. La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

Après la déclaration de ministre, M. FLETCHER soulève une question de privilège portant sur des déclarations faites à l'extérieur de l'Assemblée.

La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

M. FLETCHER fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FONTAINE
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SELINGER
SMITH (Southdale)
SMITH (Pointe Douglas)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 49

CONTRE

FLETCHER
GERRARD
KLASSEN

LAMOUREUX
SARAN..... 5

Après les déclarations de ministre, M. FLETCHER soulève une question de privilège portant sur le déroulement des travaux du comité saisi du projet de loi 19.

La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

M. FLETCHER fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FONTAINE
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)

MARCELINO (Tyndall Park)
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SELINGER
SMITH (Southdale)
SMITH (Pointe Douglas)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 50

CONTRE

FLETCHER
GERRARD
KLASSEN

LAMOUREUX
SARAN..... 5

Après les déclarations de ministre, M. FLETCHER soulève une question de privilège portant sur des documents personnels n'ayant pas été admis à l'Assemblée.

La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

L'Assemblée permet le retour aux déclarations de députés.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le ministre PEDERSEN, M. SMOOK, M^{me} GUILLEMARD ainsi que MM. KINEW et SWAN font des déclarations de député.

Après les déclarations de ministre, M. FLETCHER soulève une question de privilège portant sur une loi limitant les droits des députés.

La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

M. FLETCHER fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SELINGER
SMITH (Southdale)
SMITH (Pointe Douglas)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 49

CONTRE

FLETCHER
GERRARD
KLASSEN

LAMOUREUX
SARAN 5

Après les déclarations de ministre, M. FLETCHER soulève une question de privilège portant sur les dispositions du *Règlement* régissant les questions de privilèges et propose qu'un comité soit saisi de la question.

M. GERRARD intervient. La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

M. FLETCHER fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision de la présidente.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FONTAINE
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LINDSEY
MALOWAY

MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SELINGER
SMITH (Southdale)
SMITH (Pointe Douglas)
SMOOK
SQUIRES
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 48

CONTRE

FLETCHER
GERRARD
KLASSEN

LAMOUREUX
SARAN..... 5

L'Assemblée permet le retour au dépôt de projets de loi.

M. KINEW propose la première lecture du projet de loi 231 — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (cadre stratégique sur l'éducation et l'histoire des Premières nations, des Métis et des Inuits)/The Education Administration Amendment Act (First Nations, Metis and Inuit Education Policy Framework)* — dont l'objet a été indiqué.

Après le dépôt de projets de loi, M. FLETCHER soulève une question de privilège portant les documents personnels auxquels il n'a pas accès à l'Assemblée et propose qu'un comité soit saisi de la question.

La présidente déclare la question de privilège irrecevable.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger